AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2573
FR0012633360-FS1153

15 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CELLNOVO GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 novembre 2016, la société par actions simplifiée Edmond de Rothschild Investment Partners[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société CELLNOVO GROUP et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 720 520 actions CELLNOVO GROUP représentant autant de droits de vote, soit 14,33% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation de capital de la société CELLNOVO GROUP sans droits préférentiels de souscription[3].

[1] Contrôlée par le groupe Edmond de Rothschild. La société Edmond de Rothschild Investment Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 12 004 449 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. communiqué de la société en date du 16 septembre 2016.